

Bureau de l'assemblée de la province Sud : réunion du 20 juillet 2021



École Charles-Bichon, lauréate du budget participatif 2021 pour son projet « Limitons le temps sur les écrans ».

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud s'est réuni ce 20 juillet 2021 pour acter plusieurs projets de délibérations parmi lesquels :

Développement durable

- **Le groupement des agriculteurs biologiques de Nouvelle-Calédonie (GAB-NC) reçoit une aide de 10 937 290 F.** Ce syndicat professionnel porte une mission d'intérêt général de développement, de préservation et de mise en valeur des produits de l'agriculture biologique calédonienne.
- **La Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) est soutenue à hauteur de 400 000 F pour le financement de l'audit de la charte bovine.** Cette charte vise à : améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande. Il s'agit de produire plus de viande et de produire la viande qu'attend le marché.

Développement des territoires

- **Le versement d'une subvention de 5 000 000 F à l'association La Foa Tourisme** dont l'activité consiste à répondre aux attentes des visiteurs en matière d'information et d'accueil.
- **La Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) reçoit le versement d'une subvention de 200 000 F** pour l'organisation de l'événement « Le rendez-vous des petites entreprises » qui se tiendra en octobre 2021. Cet événement festif est destiné aux jeunes de 6 à 17 ans qui lancent leur entreprise d'un jour et commercialisent leurs produits/offres de services.
- **La Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie obtient une contribution financière de 1 400 000 F** pour le développement de la marque ARDICI et l'organisation de son marché cette année.
- **La province Sud participe financièrement à hauteur de 17 550 00 F au financement des infrastructures périphériques du funérarium de la commune de La Foa.**

Initiatives, culture

- **Une subvention de 236 000 F à l'association Office Central de la Coopération à l'école (OCCE) – École Charles-Bichon, lauréate du budget participatif 2021 pour son projet « Limitons le temps sur les écrans ».** Cette subvention permet l'acquisition de matériel destiné à une campagne de sensibilisation aux dangers des jeux vidéo et des écrans, ainsi que de recherches de solutions alternatives.
- **Un soutien financier de 749 920 F est attribué à l'association Office Central de la Coopération à l'école (OCCE) - École Frédéric-Surleau, lauréate du budget participatif 2021 pour son projet « Classe flexible multi-activités ».** Ce projet vise à financer l'aménagement d'une salle et l'acquisition de meubles et de matériels nécessaires au projet. La réalisation de ce projet novateur a pour objectif l'évolution de l'espace de la classe pour qu'elle corresponde aux besoins individuels des élèves en ayant un impact positif sur la manière dont ils travaillent et interagissent, ainsi que le climat global de la classe.
- **L'attribution d'une subvention de 300 000 F à l'association Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que choisir de Nouvelle-Calédonie** qui œuvre pour promouvoir les actions tendant à garantir aux consommateurs et usagers la reconnaissance, le respect de leurs droits et la défense de leurs intérêts tant individuels que collectifs.
- **Une aide financière de 18 000 000 F pour le fonctionnement à l'association Culture et loisirs.**

Protection animale

- **Une subvention de 1 000 000 F à l'association société protectrice des animaux de Nouvelle-Calédonie (SPA-NC).** Depuis 1972, cette association se donne pour objectif d'améliorer le sort des animaux, d'assurer l'application des dispositions législatives et réglementaires qui les protègent, leur accorder assistance et participer à l'éducation populaire.
- **Une participation financière de 200 000 F à l'association Club Canin de Dumbéa** dont l'objectif est de mettre en valeur les qualités de travail des chiens suivant les aptitudes de leur race et d'organiser des concours et épreuves de travail.

CONTACT PRESSE

Marc Spisser : 76 18 74.

